



## FORMATION

# Techniques de chiffrage et pratique contentieuse du dommage corporel

MARDI 9 JUIN 2026 / 9H-17H / PARIS 7<sup>e</sup>

Formation Lextenso organisée avec la rédaction de la **Gazette du Palais**, sous la direction scientifique de **Claudine Bernfeld** et **Frédéric Bibal**.



### INTERVENANTS

- **Lucile Priou-Alibert**, *avocate associée, cabinet Bernfeld-Ojalvo & Associés*
- **Anaïs Renelier**, *avocate associée, Selarlu Anaïs Renelier Avocat*

Toutes deux spécialistes en droit du dommage corporel et membres de l'Association nationale des avocats de victimes du dommage corporel (ANADAVI)



### PUBLICS CONCERNÉS

Avocats, juristes et chargés d'indemnisation des compagnies d'assurance

- Matière : dommage corporel
- Prérequis : maîtriser les fondamentaux du droit de la responsabilité
- Niveau d'enseignement : 1 (Débutant)



### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Maîtriser les délais de prescription et de forclusion des demandes d'indemnisation des victimes d'infractions
- Repenser les stratégies indemnitaires à mettre en œuvre pour les victimes d'infractions
- Élaborer les demandes indemnitaires de préjudices patrimoniaux



### VALIDATION DE LA FORMATION

- Un **support de formation pratique** sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation
- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

## PROGRAMME

Dans la lignée des Entretiens du Dommage Corporel, et fort du succès rencontré par les premières éditions en 2025, Lextenso propose une **troisième session** de son atelier consacré au chiffrage et à la pratique contentieuse du dommage corporel.

**Destiné en priorité aux avocats non spécialistes – généralistes ou pénalistes – ainsi qu'aux chargés d'indemnisation d'organismes** sollicités dans le cadre de ces procédures, cet atelier vise à procurer un bon niveau de technicité en matière de procédure et de chiffrage des indemnités.

Les participants bénéficient d'une journée de formation interactive, structurée autour de **cas pratiques, d'échanges d'expériences et d'entraînement aux calculs**.

8H45 : Accueil des participants

9H00 : Début de la formation

### Coordonner les demandes indemnitaires dans le cadre de la procédure pénale et de la saisine de la CIVI ou le recours au SARV

- Les délais d'action : distinguer prescription et forclusion
- Conditions de recevabilité devant la CIVI et le SARVI
- Articuler les demandes indemnitaires entre les différentes juridictions

12H30-14H00 : Déjeuner libre

### Élaborer les demandes indemnitaires de préjudices patrimoniaux (illustrations pratiques)

- Méthodes de calculs des demandes indemnitaires au titre des dépenses de santé et frais divers
- Évaluer les pertes de gains professionnels de la victime directe :
  - Identifier les pièces utiles pour chiffrer et justifier des pertes de gains
  - Exemples chiffrés des pertes de gains d'un salarié et d'un indépendant
- Différencier les calculs de l'indemnisation de la tierce personne mandataire et prestataire
- Effectuer la capitalisation des préjudices pérennes : les arrérages échus et la capitalisation
- Appréhender les composantes et différentes modalités de calcul de l'incidence professionnelle

17H00 : Fin de la formation

# BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER par e-mail à [relationclients@lextenso.fr](mailto:relationclients@lextenso.fr) accompagné de l'avis de virement\*  
Pour tout autre mode de règlement, adresser un e-mail à [relationclients@lextenso.fr](mailto:relationclients@lextenso.fr) - Tél : 01 40 93 40 40

Relation clients :  
[relationclients@lextenso.fr](mailto:relationclients@lextenso.fr)  
01 40 93 40 40

Dénomination sociale .....

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél. .... Mobile .....

E-mail .....

Fonction / domaine(s) d'exercice .....

Coordonnées de facturation si différent :

.....

.....

.....

Date : ..... / ..... / .....

Signature et cachet de l'entreprise :

Je souhaite assister à la formation « **Techniques de chiffrage et pratique contentieuse du dommage corporel** » **MARDI 9 JUN 2026 / 9H00-17H00** /à la Maison de la Chimie – Paris 7<sup>e</sup>

Tarif : 900 € HT (1 080 € TTC)

Tarif -15% Avocats Jeunes professionnels : sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment) : 765 € HT (918 € TTC)

## CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES :

- Tarif -20% Groupe à partir de 4 personnes appartenant au même cabinet, à la même étude ou à la même société.
- Tarif -50% Étudiants sur présentation d'un justificatif de carte d'étudiant.

→ Pour toutes les demandes particulières (virement bancaire, remises\*...), vous pouvez adresser un e-mail à [relationclients@lextenso.fr](mailto:relationclients@lextenso.fr) - Tél : 01 40 93 40 40

\*RIB-IBAN : TITULAIRE DU COMPTE : LEXTENSO  
CODE IBAN : FR76 3006 6109 4700 0110 0370 506  
CODE BIC / SWIFT : CMCIFRPP

## Modalités et conditions d'inscription

Le bulletin d'inscription est à retourner au plus tard le **08.06.2026 à 12h**, dans la limite des places disponibles.

L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement correspondant, par e-mail pour les avis d'opération de virement ou par courrier pour les chèques.

Dès réception du règlement, une confirmation d'inscription ainsi que la facture acquittée seront adressées par e-mail.

Un e-mail de rappel sera envoyé quelques jours avant le début de la formation.

### Conditions d'annulation

Toute annulation d'inscription par le client doit être communiquée par e-mail, adressé à [relationclients@lextenso.fr](mailto:relationclients@lextenso.fr).

En fonction de la date de réception de la demande d'annulation, les frais suivants seront appliqués :

. Aucun frais ne sera facturé si l'annulation ou le report intervient au moins dix jours ouvrés avant la date de la formation.

. 25 % du prix de la formation seront facturés si l'annulation intervient entre le dixième (10<sup>e</sup>) et le cinquième (5<sup>e</sup>) jour ouvré inclus précédant la date de la formation.

. 50 % du prix de la formation seront facturés si l'annulation intervient entre le quatrième (4<sup>e</sup>) jour ouvré précédant la date de la formation et la veille de la formation.

. Aucune annulation n'est possible le jour de la formation.

**Déclaration d'activité** : Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 20078 92.

### Collecte des données

Le responsable de la collecte des données à caractère personnel est la société LEXTENSO (La Grande Arche, Paroi Nord - 1 Parvis de La Défense 92 044 Paris – La Défense CEDEX) dont le Délégué à la Protection des Données peut être contacté à : [dpo@lextenso.fr](mailto:dpo@lextenso.fr). Les données collectées sont traitées à titre contractuel, par LEXTENSO uniquement, aux seules fins d'exécuter la commande et de constituer des fichiers clientèle. Ces données peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale, à titre contractuel lorsque vous êtes client et, à défaut, en vertu de l'intérêt commercial légitime de LEXTENSO et en application de l'avis de la CNIL selon lequel la prospection entre professionnels ne nécessite pas un consentement exprès. Les données pourront être communiquées aux services clients de LEXTENSO et à des sous-traitants auxquels il peut être fait appel dans le cadre de l'exécution des services et aux fins de prospection commerciale. Les informations ne font l'objet d'aucun transfert hors du territoire de l'Union européenne. Les données sont conservées pendant le délai nécessaire à l'exécution et à la preuve de la commande. Dans le cadre de la prospection commerciale, les données sont conservées trois ans avant d'être définitivement effacées sauf en cas de nouveau contact de votre part. Vous disposez des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) d'opposition et (vi) de portabilité sur vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : [dpo@lextenso.fr](mailto:dpo@lextenso.fr) et en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez du droit de saisir une autorité de contrôle. Toute demande d'effacement des données, effectuée à tout moment à l'adresse précédente, est susceptible d'empêcher l'exécution de la commande.

